

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2018

- Avis de convocation -

À M. le maire Rémy Langevin et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Jessy Croteau, M. Yves Gendreau, M. Bernard Boulet, Mme Sylvie Boulet et M. Marc Langlois.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 19 FÉVRIER 2018, À 20 H.**

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

2018-056

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 février 2018

---

**Consultation publique**

✓ **Demande de dérogation mineure**

- **615, chemin Saint-Léon – Lot 3 060 427**

---

**Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 16 février 2018**

---

**Dépôt de la liste datée du 15 février 2018 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes***

---

**Dépôt de la déclaration des élus municipaux sur leur participation à la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale**

2018-057

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018

2018-058

Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 23 janvier 2018

2018-059

Confirmation de contributions à divers organismes

2018-060

Autorisation de paiement de diverses dépenses du conseil municipal

2018-061

Adhésion à titre de membre de la Mutuelle des municipalités du Québec - Assurances de la Ville de Montmagny

2018-062

Non-renouvellement de l'adhésion au regroupement de Bécancour - Assurances de la Ville de Montmagny

2018-063

Administrateurs désignés par la Ville de Montmagny – Société de développement économique de Montmagny

2018-064

Nomination d'un représentant de la Ville sur le conseil d'administration de la Télé-Surveillance Santé Chaudière-Appalaches inc.

2018-065

Dissolution du Comité consultatif en développement touristique de la Ville de Montmagny

2018-066

Participation de la Ville – Tour CIBC Charles-Bruneau

- 2018-067 Renouvellement de l'entente tripartite liant la Société d'habitation du Québec, la Ville de Montmagny et l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny – Programme de supplément au loyer – Accès-logis
- 2018-068 Approbation des prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny pour l'exercice financier 2018
- 2018-069 Regroupement des offices municipaux d'habitation de Berthier-sur-Mer, Cap-Saint-Ignace, Montmagny et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- 2018-070 Adjudication de contrat à Numérique Technologies inc. – Services professionnels pour la refonte du site Internet de la Ville
- 2018-071 Autorisation pour diverses demandes de soumissions
- 2018-072 Journée nationale de la santé et de la condition physique
- 2018-073 Demande de dérogation mineure – 615, chemin Saint-Léon – Lot 3 060 427
- 2018-074 Adoption du Règlement numéro 1100-156 amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de modifier les limites des zones Rb-93, Rb-94 et CbMP-28
- 2018-075 Adoption du Règlement numéro 1135-2 établissant un code d'éthique et de déontologie révisé pour les membres du conseil municipal de la Ville de Montmagny
- 2018-076 Adoption du Règlement numéro 1199 décrétant une dépense et un emprunt de 775 000 \$ pour l'exécution de travaux d'aménagements pour la sécurité des usagers de la route, de maintien du programme annuel d'amélioration de la chaussée et d'aménagement de l'emprise nord d'une section du boulevard Taché Est
- 2018-077 Adoption du Règlement numéro 1201 décrétant une dépense et un emprunt de 150 000 \$ pour l'exécution de travaux d'aménagement du parc de la Mairie et d'aménagement d'un stationnement hors rue longeant l'avenue Louise
- 2018-078 Adoption du Règlement numéro 1202 décrétant un emprunt de 105 000 \$ pour la gestion et réalisation du projet d'installation de compteurs d'eau conformément à la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable*
- 2018-079 Adoption du Règlement numéro 1203 sur les ententes relatives à des travaux municipaux
- 2018-080 Adoption du Règlement numéro 1204 décrétant une dépense et un emprunt de 105 000 \$ pour la confection de plans et devis pour un agrandissement de la caserne incendie
- 2018-081 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement concernant l'administration des égouts et remplaçant le Règlement numéro 1020

--- **Intervention des membres du conseil**

--- **Période de questions**

2018-082 Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce seizième jour du mois de février deux mille dix-huit.

(Signée) Sandra Stéphanie Clavet, avocate  
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme, certifie sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 19 février 2018 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Rémy Langevin, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Jessy Croteau, M. Yves Gendreau, M. Bernard Boulet, Mme Sylvie Boulet et M. Marc Langlois, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 16 février 2018 à 17 h 34.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 19 février 2018, à 20 h.

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Rémy Langevin, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Jessy Croteau, M. Yves Gendreau, M. Bernard Boulet, Mme Sylvie Boulet et M. Marc Langlois, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le directeur général, M<sup>c</sup> Félix Michaud et la greffière, M<sup>c</sup> Sandra Stéphanie Clavet sont également présents.

2018-056

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
19 FÉVRIER 2018

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 février 2018 tel que présenté.

Adoptée

CONSULTATION PUBLIQUE

✓ **Demande de dérogation mineure**

- **615, chemin Saint-Léon – Lot 3 060 427**

À la demande de M. le maire, M<sup>e</sup> Sandra Stéphanie Clavet, greffière, résume et explique la teneur de cette demande de dérogation mineure.

Aucune personne ne s'est fait entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.

---  
**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER – POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 16 FÉVRIER 2018**

---  
**DÉPÔT DE LA LISTE DATÉE DU 15 FÉVRIER 2018 ÉNUMÉRANT LES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES**

---  
**DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES ÉLUS MUNICIPAUX SUR LEUR PARTICIPATION À LA FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE**

2018-057

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018**

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018, les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit procès-verbal conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2018-058

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 23 JANVIER 2018**

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme en date du 23 janvier 2018 et d'autoriser les services municipaux et intervenants concernés à entreprendre les procédures nécessaires découlant des recommandations contenues audit procès-verbal.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-059

### CONFIRMATION DE CONTRIBUTIONS À DIVERS ORGANISMES

CONSIDÉRANT la décision des membres du conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer le versement de contributions à divers organismes à but non lucratif, selon les modalités et pour les activités ou raisons ci-après décrites totalisant un montant de 1 054,50 \$ :

ORGANISMES	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Club Rotary de Montmagny	Remboursement d'une partie des frais de location de la salle François Prévost - Représentation d'une pièce de théâtre par le Théâtre du Nouveau Plateau au profit de la prévention du suicide en mars 2018	02-702-92-973	325,50 \$
Carrefour mondial de l'accordéon	Remboursement d'une partie des frais de location de la salle François Prévost - Spectacle des 15 et 16 décembre 2017	02-702-92-973	189,00 \$
SACOMM	Achat de 6 cartes - Soirée « Mérite de l'Oie d'or » - Le 21 avril 2018 à Montmagny	02-110-00-351	540,00 \$
<b>TOTAL :</b>			<b>1 054,50 \$</b>

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe à la mairie et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE DIVERSES DÉPENSES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement de la dépense suivante du conseil municipal au montant de 960,84 \$ :

FOURNISSEURS	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT
Chambre de commerce de Montmagny	Adhésion de la Ville de Montmagny pour l'année 2018	02-110-00-494	960,84 \$ taxes incluses
<b>TOTAL :</b>			<b>960,84 \$</b>

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe à la mairie et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

**ADHÉSION À TITRE DE MEMBRE DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ASSURANCES DE LA VILLE DE MONTMAGNY**

CONSIDÉRANT que la Mutuelle des municipalités du Québec a été légalement constituée le 17 novembre 2003 à titre de compagnie mutuelle de dommages et qu'elle détient les permis requis émis par les autorités compétentes;

CONSIDÉRANT que l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires;

CONSIDÉRANT que la Ville juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère la plus avantageuse et qu'il y a lieu qu'elle en devienne membre;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. Que la Ville devienne membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

2. Que la Ville accepte de devenir partie à la convention créant la Mutuelle des municipalités du Québec en vertu des articles 465.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003, dont une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

3. Que la Ville verse une somme de 100 \$ pour acquitter la contribution d'adhésion.

4. Que la Ville contracte ses assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année étant énoncées à la proposition préliminaire datée du 11 décembre 2017.

5. Que le Maire et la greffière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

6. De transmettre copie de la présente résolution à la Mutuelle des municipalités du Québec et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-062

**NON-RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU REGROUPEMENT DE BÉCANCOUR - ASSURANCES DE LA VILLE DE MONTMAGNY**

CONSIDÉRANT que depuis 2003, la Ville de Montmagny a adhéré à un regroupement d'achat de l'Union des Municipalités du Québec composé de douze villes pour ses produits en assurance de dommages, soit le regroupement de Bécancour;

CONSIDÉRANT que l'entente liant la Ville au regroupement vient à terme au 1<sup>er</sup> avril 2018;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une analyse comparative de deux propositions d'assurances, soit celle du regroupement de Bécancour et celle de la Mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville juge que le produit de la Mutuelle des municipalités du Québec présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère la plus avantageuse et qu'il y a lieu qu'elle en devienne membre;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. Que la Ville confirme le non renouvellement de son adhésion au regroupement de Bécancour.

2. De transmettre copie de la présente résolution à BFL CANADA risques et assurances inc., au consultant Fidema Groupe Conseils inc., à l'Union des municipalités du Québec et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-063

**ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS PAR LA VILLE DE MONTMAGNY –  
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE MONTMAGNY**

CONSIDÉRANT que les administrateurs de la Société de développement économique de Montmagny sont nommés annuellement par la Ville conformément à l'article 8 de ses règlements généraux;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De nommer les personnes suivantes à titre d'administrateur au sein de la Société de développement économique de Montmagny pour un mandat d'un an portant échéance le 1<sup>er</sup> mars 2019 :

- Daniel Lachance
- Stéphane Lavoie
- Louise Thibault
- Nathalie Boulet
- Joël Paquette
- Carl Martineau
- Rémi Faucher
- Daniel Laprise
- Bernard Boulet
- Marc Langlois

2. De transmettre copie de la présente résolution aux personnes ainsi nommées, à la Société de développement économique de Montmagny et à l'adjointe à la mairie de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-064

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE SUR LE CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA TÉLÉ-SURVEILLANCE SANTÉ  
CHAUDIÈRE-APPALACHES INC.**

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De désigner M. Gaston Morin à titre de personne déléguée pour représenter la Ville sur le conseil d'administration de l'organisme Télé-Surveillance Santé Chaudière-Appalaches inc.

2. De transmettre copie de la présente résolution à M. Gaston Morin, à la Télé-Surveillance Santé Chaudière-Appalaches inc. et à l'adjointe à la mairie de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-065

**DISSOLUTION DU COMITÉ CONSULTATIF EN DÉVELOPPEMENT  
TOURISTIQUE DE LA VILLE DE MONTMAGNY**

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal peut dissoudre en tout temps un comité spécial;

CONSIDÉRANT que la Société de développement économique de Montmagny joue maintenant un rôle dans le développement économique sous l'angle touristique et que la Ville est représentée au sein de cet organisme;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De dissoudre le comité consultatif en développement touristique.

2. De transmettre copie de la présente aux membres nommés à ce comité et à l'adjointe à la mairie de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-066

**PARTICIPATION DE LA VILLE – TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU**

CONSIDÉRANT que le Tour CIBC Charles-Bruneau organise le passage du parcours de l'Espoir à Montmagny le mercredi 4 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que certaines demandes ont été adressées à la Ville;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De nommer le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, Monsieur Jean-François Roy comme personne-ressource pour coordonner l'événement avec la Fondation Charles-Bruneau.

2. De tenir sur la Place publique la cérémonie et de fournir le matériel demandé.

3. D'autoriser la tenue d'une cérémonie sur un terrain extérieur.

4. De promouvoir le passage de l'équipe du Tour à Montmagny auprès de la population notamment par la distribution d'affiches, la promotion dans nos outils de communication et sur le site internet de la Ville.

5. D'inviter les clubs cyclistes de la Ville à se joindre aux cyclistes du Tour CIBC Charles-Bruneau pour rouler les derniers kilomètres de la journée.

6. D'inviter la population, les clubs cyclistes, les camps de jour et autres organismes de la Ville à participer à notre cérémonie d'ouverture.

7. De transmettre copie de la présente résolution au comité organisateur du Tour CIBC Charles-Bruneau de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-067

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE TRIPARTITE LIANT LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, LA VILLE DE MONTMAGNY ET L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTMAGNY – PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER – ACCÈS-LOGIS**

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer la participation financière de la Ville de Montmagny au Programme de supplément au loyer Accès-Logis découlant de l'entente signée en 2011 par la Ville de Montmagny, la Société d'Habitation du Québec et l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny concernant un projet d'habitation communautaire, ladite entente étant ainsi renouvelée de nouveau.

2. D'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis, le cas échéant, pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

3. De transmettre copie de la présente résolution à la Société d'Habitation du Québec, à l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-068

**APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTMAGNY POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018**

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny assume annuellement une partie du déficit d'opération de l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny, soit 10 %, et qu'à cette fin, elle doit être informée des prévisions budgétaires annuelles et les approuver;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny pour l'année 2018 démontrent un excédent anticipé des dépenses sur les revenus de l'ordre de 467 074 \$, lequel est ajusté en tenant compte d'un montant de 46 709 \$ en application de la politique de capitalisation pour le partage du déficit;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny pour l'année 2018 s'établissant de la façon suivante :

BÂTIMENTS	AV. CÔTÉ 001	MRG. BOURGEOIS 002	CHANOINE- BROCHU 003	ROBERT- PROULX 004	S.L.O.	TOTAL
REVENUS	121 740	213 817	86 368	51 223	---	473 148
DÉPENSES	299 739	187 192	153 856	116 481	182 954	940 222
EXCÉDENT	177 999	26 625	67 488	65 258	182 954	467 074

2. D'approuver que le mode de partage du déficit anticipé de 467 074 \$, soit établi comme suit :

BÂTIMENTS	AV. CÔTÉ 001	MRG. BOURGEOIS 002	CHANOINE- BROCHU 003	ROBERT- PROULX 004	S.L.O.	TOTAL
SHQ	160 199	23 963	60 739	58 732	164 658	420 365
VILLE	17 800	2 662	6 749	6 526	18 296	46 709
TOTAL	177 999	26 625	67 488	65 258	182 954	467 074

3. De transmettre copie de la présente résolution à l'Office Municipal d'Habitation et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-069

**REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION DE BERTHIER-SUR-MER, CAP-SAINT-IGNACE, MONTMAGNY ET SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD**

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Berthier-sur-Mer, Cap-Saint-Ignace, Montmagny et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

CONSIDÉRANT que ces offices ont présenté aux conseils municipaux des municipalités de Berthier-sur-Mer, Cap-Saint-Ignace, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et la Ville de Montmagny un projet d'entente de regroupement des quatre offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

CONSIDÉRANT que les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du*

Québec, une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

CONSIDÉRANT qu'après étude du projet d'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De recommander favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation Berthier-sur-Mer, Cap-Saint-Ignace, Montmagny et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-070

**ADJUDICATION DE CONTRAT À NUMÉRIQUE TECHNOLOGIES INC. – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA REFONTE DU SITE INTERNET DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite, par système d'évaluation et de pondération des offres en deux étapes, ont été demandées pour la fourniture de services professionnels pour la refonte du site Internet de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, deux soumissionnaires ont présenté une offre, soit les firmes Numérique Technologies inc. et Locomotive inc.;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à la firme Numérique Technologies inc. le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la refonte du site Internet de la Ville, au prix total de 49 505 \$, plus taxes, conformément à la soumission déposée par cette firme, ladite soumission ayant obtenu le meilleur rapport qualité/prix suivant l'analyse effectuée par le comité de sélection. Les documents d'appel d'offres, l'addenda, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Numérique Technologies inc. de même qu'au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-071

**AUTORISATION POUR DIVERSES DEMANDES DE SOUMISSIONS**

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à demander des soumissions par appel d'offres dans les différents dossiers mentionnés ci-après :

- 1.1 pour la réalisation du projet d'installation de compteurs d'eau;
- 1.2 pour l'aménagement de l'espace de bureau à l'usine de filtration;
- 1.3 pour la fourniture d'une camionnette pour le Service des travaux publics et des infrastructures;
- 1.4 pour le retrait des réservoirs à carburant.

2. De nommer la greffière et l'assistante-greffière comme responsables en octroi du contrat qui pourront fournir aux soumissionnaires potentiels les informations administratives et techniques concernant ces procédures d'appel d'offres, le tout conformément à la politique de gestion contractuelle.

3. De transmettre copie de la présente résolution à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-072

**JOURNÉE NATIONALE DE LA SANTÉ ET DE LA CONDITION PHYSIQUE**

CONSIDÉRANT que le Parlement du Canada souhaite sensibiliser les Canadiens aux bienfaits de l'activité physique et les encourager à augmenter leur niveau d'activité physique et leur participation aux sports récréatifs et aux activités de conditionnement physique;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt du Canada d'améliorer la santé des Canadiens et d'alléger le fardeau que fait peser la maladie sur les familles et le système de santé canadien;

CONSIDÉRANT que beaucoup d'administrations locales disposent d'installations publiques pour favoriser la santé et la bonne condition physique de leurs citoyens;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada souhaite encourager les administrations locales à faciliter la participation des Canadiens aux activités physiques saines;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada souhaite encourager les administrations locales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et l'ensemble des Canadiens à reconnaître le premier samedi de juin comme la Journée nationale de la santé et de la condition physique, et à organiser ce jour-là des activités et des initiatives mettant en relief l'importance des installations de sport et de conditionnement physique et favorisant leur fréquentation;

CONSIDÉRANT que les montagnes, les océans, les lacs, les forêts, les parcs et les milieux sauvages du Canada offrent des occasions de loisirs récréatifs et de conditionnement physique;

CONSIDÉRANT que la Semaine canadienne de l'environnement est observée partout au pays au début de juin et que la marche et la bicyclette sont d'excellents moyens de réduire la pollution causée par les véhicules et d'améliorer la condition physique;

CONSIDÉRANT que la proclamation du premier samedi de juin comme Journée nationale de la santé et de la condition physique offre un moyen de plus d'encourager les Canadiens à participer aux activités physiques et à contribuer eux-mêmes à leur santé et à leur bien-être;

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De proclamer le premier samedi de juin Journée nationale de la santé et de la condition physique dans la Ville de Montmagny.

2. De s'engager à organiser le jour de la Journée nationale de la santé et de la condition physique des activités et des initiatives mettant en relief l'importance des installations de sport et de conditionnement physique et favorisant leur fréquentation pour augmenter la participation et améliorer la santé des Canadiens.

3. De transmettre copie de la présente résolution au bureau de la sénatrice Nancy Greene Raine ainsi qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-073

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 615, CHEMIN SAINT-LÉON – LOT 3 060 427**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 615, chemin Saint-Léon visant à reconnaître réputée conforme une marge de recul d'une maison unifamiliale à 5,78 mètres au lieu de 7,5 mètres, exigée par le tableau 1 auquel réfère l'article 5.2.4 du Règlement de zonage 1100 et ses amendement;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 19 décembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance publique de consultation en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 615, chemin Saint-Léon visant à reconnaître réputée conforme une marge de recul d'une maison unifamiliale à 5,78 mètres au lieu de 7,5 mètres, exigée par le tableau 1 auquel réfère l'article 5.2.4 du Règlement de zonage 1100 et ses amendement.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et au superviseur aux permis et inspections de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-074

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1100-156 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES Rb-93, Rb-94 ET CbMP-28**

M. Yves Gendreau, conseiller du district 3, déclare son intérêt à titre de demandeur de la modification réglementaire et il ne vote donc pas pour l'adoption de cette résolution.

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ, M. Gendreau s'étant abstenu de voter

1. D'adopter le Règlement numéro 1100-156 amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de modifier les limites des zones Rb-93, Rb-94 et CbMP-28, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 5 février 2018. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été présenté au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

Adoptée

2018-075

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1135-2 ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ POUR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTMAGNY**

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le Règlement numéro 1135-2 établissant un code d'éthique et de déontologie révisé pour les membres du conseil municipal de la Ville de Montmagny, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 5 février 2018. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été présenté au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

Adoptée

2018-076

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1199 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 775 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS POUR LA SÉCURITÉ DES USAGERS DE LA ROUTE, DE MAINTIEN DU PROGRAMME ANNUEL D'AMÉLIORATION DE LA CHAUSSÉE ET D'AMÉNAGEMENT DE L'EMPRISE NORD D'UNE SECTION DU BOULEVARD TACHÉ EST**

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le Règlement numéro 1199 décrétant une dépense et un emprunt de 775 000 \$ pour l'exécution de travaux d'aménagements pour la sécurité des usagers de la route, de maintien du programme annuel d'amélioration de la chaussée et d'aménagement de l'emprise nord d'une section du boulevard Taché Est, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 5 février 2018. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été présenté au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

Adoptée

2018-077

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1201 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 150 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA MAIRIE ET D'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT HORS RUE LONGEANT L'AVENUE LOUISE**

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le Règlement numéro 1201 décrétant une dépense et un emprunt de 150 000 \$ pour l'exécution de travaux d'aménagement du parc de la Mairie et d'aménagement d'un stationnement hors rue longeant l'avenue Louise, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 5 février 2018. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été présenté au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

Adoptée

2018-078

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1202 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 105 000 \$ POUR LA GESTION ET RÉALISATION DU PROJET D'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU CONFORMÉMENT À LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE**

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le Règlement numéro 1202 décrétant un emprunt de 105 000 \$ pour la gestion et réalisation du projet d'installation de compteurs d'eau conformément à la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable*, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 5 février 2018. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été présenté au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

Adoptée

2018-079

**ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le projet de règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 5 février 2018. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été présenté au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

Adoptée

2018-080

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1204 DÉCRÉTANT UNE DEPENSE ET UN EMPRUNT DE 105 000 \$ POUR LA CONFECTION DE PLANS ET DEVIS POUR UN AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE INCENDIE**

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le Règlement numéro 1204 décrétant une dépense et un emprunt de 105 000 \$ pour la confection de plans et devis pour un agrandissement de la caserne incendie, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 5 février 2018. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été présenté au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

Adoptée

2018-081

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES ÉGOUTS ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1020**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Bernard Boulet, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel concerne l'administration des égouts et remplaçant le Règlement numéro 1020.

Le projet de règlement est aussi présenté par la greffière conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

---

**INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

2018-082

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 19 février 2018, à 20 h 15.

Adoptée



GREFFIÈRE



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2018.



MAIRE

\_\_\_\_\_